

Indécent copinage

Pierre-Alain Droz (Hors groupe)

En date du 20 août 2026, le Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police nous apprend avoir nommé Monsieur Patrick Cerf au poste de chargé de projet au sein de Centre médico-psychologique (CMP).

Traduction : le ministre socialiste Zuber, ancien conseiller municipal prévôtois en charge des affaires jurassiennes a nommé à un poste de haut fonctionnaire du canton du Jura, son copain et ancien collaborateur zélé, le socialiste Patrick Cerf, responsable du transfert de Moutier dans la micro République jurassienne, avec lequel il a étroitement collaboré durant quelques années et dont le poste dans l'administration communale de Moutier est devenu inutile.

La ficelle est énorme !

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. **Cette fonction a-t-elle fait l'objet d'une mise au concours, si oui quand et dans quels termes ?**
2. **De quelles compétences, en particulier techniques et/ou médicales et/ou académiques dispose l'ancien journaliste et chef syndical Patrick Cerf pour gérer efficacement cette fonction ?**
3. **Quelles sont la classe et l'échelle de traitement appliquées ?**
4. **Le Gouvernement donne-t-il souvent son aval à des nominations générales de copinages du type, par exemple, de celle du socialiste Patrick Cerf par le ministre socialiste Zuber ?**

Pierre-Alain Droz (Hors groupe)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 21 août 2026